

350 - Prévention des maladies infectieuses

**350 - Prévention des maladies infectieuses -
Propositions financières - Budget primitif 2020**

CD/2019/085

Service chef de file :

I3 - Service des actions de prévention sanitaire

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin agit, sur délégation de l'Etat, dans de nombreux domaines relatifs à la prévention des maladies infectieuses :

- le dispositif de prévention et de dépistage de la tuberculose au sein du Centre de lutte antituberculeuse (CLAT67) qui assure la prévention et le suivi médical de tout patient au contact de ce risque,
- la prévention vaccinale des maladies infectieuses par la fourniture de vaccins et la prise en charge des vacations médicales pour les structures de prévention (dont le Centre de lutte antituberculeuse) et les séances de vaccination dites « de mairie », selon les recommandations du calendrier vaccinal en vigueur,
- la prévention primaire des cancers (sein, col de l'utérus, colorectal) au moyen du soutien financier apporté aux actions et projets menés par les antennes locales du Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) du Grand Est et spécifiquement à destination de la population bas-rhinoise.

Dans son engagement en faveur de la lutte contre la pauvreté, le Département soutient également Médecins du monde pour les actions menées à destination des personnes en situation de grande précarité et l'Union Départementale des donneurs de sang (UD67) qui œuvre pour répondre aux besoins en sang, priorité de santé publique.

Il est proposé au Conseil Départemental l'inscription des crédits de l'axe d'intervention 350 - Prévention des maladies infectieuses, au Budget primitif 2020.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	35010	F	Prévention dépistage	441 566,00	430 566,00
D	35020	F	Vaccination	37 258,00	37 258,00
D	35030	F	Subventions aux associations pour la prévention médico-sociale	13 000,00	10 000,00
			TOTAL	491 824,00	477 824,00

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
R	35010	F	Prévention dépistage	1 000,00	1 000,00
R	35030	F	Subventions aux associations pour la prévention médico-sociale	2 000,00	2 000,00
			TOTAL	3 000,00	3 000,00

Le Département du Bas-Rhin dispose depuis le 1^{er} janvier 2004 d'une délégation de compétence de l'Etat pour l'exercice des missions de prévention sanitaire dans les domaines de la prévention et du dépistage de la tuberculose et de la prévention vaccinale.

Ces compétences exercées depuis les premières lois de décentralisation de 1982/83 et reconduites le 1^{er} janvier 2004 sont complémentaires des missions exercées dans le domaine de l'insertion et plus largement dans le champ de l'action sociale. Ceci permet au Département de disposer d'un panel d'outils pour favoriser une prise en charge globale des situations individuelles rencontrant une problématique de santé, qui est un facteur majeur de précarité et qui peut constituer un frein à l'insertion.

Les actions de prévention menées dans le cadre de ces missions répondent à des priorités de santé publique locales et nationales, et s'appuient sur des dispositifs performants de proximité mis en place par la collectivité (ex. : Centre de lutte antituberculeuse du Bas-Rhin) en parfaite complémentarité et coordination avec les structures de soins publiques ou libérales et l'ensemble du dispositif de droit commun.

Ces actions concourent au déploiement des politiques publiques menées par la collectivité, notamment dans le domaine de la petite enfance, de l'insertion, de la prise en charge de la dépendance et favorisent l'accès à la prévention et aux soins pour toutes les populations, dont les plus précaires.

Concernant la prévention primaire des cancers, la participation du Département s'inscrit dans une action de santé publique multi-partenariale de soutien à la prévention de ces cancers et aux campagnes de dépistage, dans laquelle il intervient de manière volontariste. Il apporte son concours financier aux projets et actions portés par les équipes des antennes locales du Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) et qui se destinent spécifiquement à la population bas-rhinoise, incluant la prévention prévue au programme d'éducation thérapeutique du patient (ETP) présenté en Commission Permanente du 2 décembre 2019. Ce programme ETP vise en effet un Retour à l'Activité Physique (RAP) de patients atteints de maladies rhumatismales chroniques. Ce RAP nécessite le recrutement d'un encadrant sportif à temps plein, pour un financement à hauteur de 50 000,00 € en 2020, en complément d'un encadrement sportif adapté à la réalité de chaque patient déjà assuré par des étudiants en STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives).

Le montant des subventions accordées en 2019 est inférieur au montant prévisionnel compte-tenu des changements d'organisation induits par la mise en place du CRCDC et leurs impacts sur l'activité. La montée en charge de l'activité des dépistages et de la prévention des cancers prévue en 2020 implique le maintien des 275 366,00 € inclus dans le mode d'action 35010 – Prévention dépistage, pour le budget primitif 2020.

La proposition de budget primitif 2020 fait apparaître une diminution de 39 000,00 € par rapport à celui voté pour 2019. Cette différence s'explique notamment par la diminution de 8 000,00 € pour les vacances médicales, 4 000,00 € pour les actes de radiologie et 3 000,00 € pour l'octroi des subventions médico-sociales et l'augmentation concomitante de 1 000,00 € pour l'achat de médicaments antituberculeux. Les crédits d'investissement à hauteur de 25 000,00 € prévus en 2019 pour l'achat d'un véhicule spécifique dans le cadre de la lutte contre les moustiques ne sont plus à l'ordre du jour. Cet achat est reporté et devrait être soumis à l'arbitrage de la Collectivité Européenne d'Alsace.

35010 – Prévention dépistage

Crédits proposés au BP 2020 :

Fonctionnement 430 566,00 € - Recettes prévisionnelles 1 000,00 €

Ce mode d'action comporte :

- 1) Le Centre de lutte antituberculeuse (CLAT67), service du Département, qui regroupe le Centre de dépistage de la tuberculose de Strasbourg (CDT), les consultations de dispensaire réparties sur le territoire du Bas-Rhin (Haguenau, Molsheim, Saverne, Sélestat et Wissembourg) et les actions de l'Unité mobile de dépistage (UMD) qui va au-devant des patients (Centres de détention, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, foyers d'hébergement).

Pour 2018, 131 déclarations obligatoires de tuberculose ont été recensées et 5 706 patients ont été suivis, lors de 11 333 consultations individuelles. 7 510 radios ont été réalisées dans le cadre de la lutte contre la tuberculose dont 3 779 par l'Unité Mobile de Dépistage.

Le budget qui est proposé pour ce mode d'action permettra la rémunération des vacances des médecins spécialistes en pneumologie, acteurs indispensables des consultations déployées par le Centre de lutte antituberculeuse du Bas-Rhin et la prise en charge de frais de biologie. La partie consacrée à l'entretien du matériel de radiologie permettra d'effectuer la maintenance obligatoire des installations et leur réactualisation pour répondre aux normes en vigueur.

La diminution de 11 000,00 € de ce mode d'action correspond à la baisse de l'enveloppe consacrée à la rémunération des médecins vacataires à hauteur de 8 000,00 € et à celle des radiographies effectuées pour le compte du Département par les hôpitaux des territoires de Haguenau, Saverne, Sélestat, Strasbourg (pour les enfants de moins de 5 ans) et Wissembourg et par le Cabinet de radiologie de Molsheim à hauteur de 4 000,00 € et à l'augmentation des dépenses d'achat de médicaments antituberculeux à hauteur de 1 000,00 €.

- 2) La prévention primaire des cancers par le soutien financier apporté au CRCDC qui œuvre dans le domaine de la prévention et du dépistage du cancer du sein, du col de l'utérus et du cancer colorectal.

L'ensemble de ces actions mobilise un montant total de crédits qui s'élèverait à 430 566,00 €.

Le Centre de dépistage de la tuberculose offre la possibilité aux médecins du travail de faire passer des radios du thorax aux employés des diverses entreprises dépendant de leurs portefeuilles. Seules les radios non obligatoires et ne faisant pas partie de la liste des métiers à risques infectieux sont facturées par le Département au tarif nomenclaturé de la Sécurité Sociale.

Les recettes perçues dans le cadre de ce dispositif s'élèveraient à 1 000,00 € pour 2020.

35020 – Vaccination

Crédits proposés au BP 2020 : Fonctionnement 37 258,00 €

Cette mission permet au Département, sur délégation de l'Etat, de participer à la couverture vaccinale de la population et des personnes à risques et/ou en difficultés d'accès aux soins, en complémentarité avec les actions vaccinales du service de Protection maternelle et infantile. A ce titre, le Département prend en charge la rémunération des médecins vaccinateurs et fournit les vaccins nécessaires aux séances de vaccination dites « de mairie ».

En 2018, 1 170 doses de vaccins, dont 172 BCG® ont été fournies pour les vaccinations au Centre de lutte antituberculeuse et pour celles réalisées lors des séances « de mairie ».

Ces actions mobilisent un montant total de crédits qui s'élèverait à 37 258,00 € pour 2020.

35030 – Subventions aux associations pour la prévention médico-sociale

Crédits proposés au BP 2020 : Fonctionnement 10 000,00 €

Le Département soutient des associations qui œuvrent dans le domaine médico-social et de la prévention sanitaire.

Ces propositions de crédits concernent les actions menées par Médecins du monde à destination des publics en grande précarité pour contribuer à favoriser l'accès aux soins et à la prévention dont la prévention de la tuberculose.

Les actions déployées par Médecins du monde se déclinent sur 2 dispositifs :

- Le Centre d'accueil de soins et d'orientation (CASO)
- La mission mobile de soins de proximité qui facilite et améliore l'accès à la prévention, aux soins et aux droits des personnes en situation de précarité et d'exclusion.

Un montant de 6 680,00 € est budgété en faveur cette association pour 2020.

Le Département soutient également, à hauteur de 3 192,00 €, l'activité de l'Union départementale des donneurs de sang (UD67) pour son action identifiée comme une priorité de santé publique.

La baisse de 3 000,00 € résulte d'une nouvelle forme de traitement de l'instruction de la subvention d'une association œuvrant dans le domaine de la prévention de la toxicomanie transférée de la Mission Action Sociale de Proximité vers la Mission Education, Sport et Jeunesse.

Ces propositions de subventions mobilisent un montant total de crédits qui s'élèverait à 10 000,00 €.

La Commission thématique de l'emploi, de l'insertion et du logement a émis un avis

favorable à ces propositions le 18 novembre 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 350 - Prévention des maladies infectieuses.

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY